



CH-3003 Berne, OFAS

Monsieur le Conseiller fédéral
Alain Berset
Chef du Département fédéral de l'intérieur
Inselgasse 1
3003 Berne

Notre référence: 726.1-09-01702 02.04.2020 No.: 667
Collaborateur/trice responsable: Marion Nolde / Nom
Bern, le 3 avril 2020

Crise du Coronavirus : préoccupations de la CFEJ concernant la protection des enfants et des jeunes, l'exercice de leurs droits dont celui à l'éducation, et la pérennité des prestations de soutien social et éducatif

Monsieur le Conseiller fédéral,

La crise majeure déclenchée par la pandémie due au Covid-19 bouleverse profondément la vie des enfants, des jeunes et de leurs parents ou personnes de référence dans toute la Suisse.

En vertu de son mandat défini à l'art. 22 de la LEEJ, la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ) est chargée d'« observer la situation des enfants et des jeunes en Suisse, en suivre l'évolution et, au besoin, proposer des mesures ». Avec ses moyens modestes, la CFEJ tente de remplir son mandat et souhaite, par la présente lettre, attirer l'attention du Conseil fédéral sur une série de problématiques auxquelles il conviendra de répondre au mieux – au niveau fédéral et avec le concours des cantons et des communes - pour minimiser les conséquences négatives de cette crise sur les conditions de vie et le développement des enfants et des jeunes.

Après la clarification des destinataires et l'hommage à l'engagement hors norme des autorités fédérales, cantonales et communales ainsi que des précisions sur l'élaboration de cette lettre, la CFEJ formule ses constats et propositions en les structurant autour de quatre champs d'action : 1) la protection de l'enfance, 2) l'enseignement obligatoire et post-obligatoire, 3) les activités de jeunesse extrascolaires et l'information et 4) un premier regard sur le soutien nécessaire à l'issue de la crise sanitaire.

Nous adressons une copie de ce courrier aux Conférences des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales et de l'instruction publique, ainsi qu'à l'Union des villes suisses et à l'Association des communes suisses, car les problématiques exposées touchent des domaines largement de la compétence des cantons et des communes.

En revanche, la Confédération et le Conseil fédéral chargé de la surveillance de l'exécution des mesures nécessaires en l'état actuel de situation exceptionnelle, peuvent jouer un rôle essentiel d'incitation, de coordination et d'appui en la matière. La Confédération est aussi tenue de garantir les conditions-cadres permettant aux enfants et aux jeunes de réaliser leurs droits reconnus en vertu des instruments de droits humains que la Suisse a ratifiés (notamment la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant), ceci pour garantir l'exercice effectif du droit aux soins de santé, aux conditions de vie décentes, du droit de participation, de formation, de protection contre toute forme de violence, selon les principes de non-discrimination et d'égalité de traitement.

La CFEJ salue l'action forte, réfléchie et engagée du Conseil fédéral pour lutter contre la pandémie de Covid-19, afin d'assurer la santé de la population et de soutenir l'économie pour garantir un revenu et une sécurité financière au plus grand nombre. Nous saluons en particulier votre propre engagement exemplaire en tant que ministre fédéral de la santé. La CFEJ reconnaît et salue également l'immense engagement des autorités cantonales et communales responsables de domaines clés pour les enfants et les jeunes (écoles obligatoires et post-obligatoires, protection de la jeunesse, accueil extra-familial de jour ou en institutions, activités de jeunesse extrascolaires, aide aux victimes de violence, etc.), des associations faitières des domaines pertinents et de toutes les personnes œuvrant sur le terrain (enseignant-e-s, éducateurs/trices de la petite enfance ou spécialisé-e-s, animateurs/trices socioculturel-e-s, assistant-e-s sociaux, médiateurs/trices, psychologues, etc.) qui font un travail remarquable pour maintenir au mieux la qualité des prestations, garder le lien et donner des repères aux enfants et aux jeunes tout en respectant la sécurité sanitaire et l'injonction de distance sociale.

Les constats et pistes de mesures formulées ci-après visent à soutenir ces efforts, et nullement à les critiquer. La démarche de la CFEJ a également pour but d'anticiper les enjeux et défis qui se poseront de manière cruciale une fois que la crise sanitaire proprement dite sera terminée. Les constats et pistes de mesures représentent un arrêt sur image de la situation fin mars 2020 sur la base d'une première appréciation issue des membres de la CFEJ et de leur expérience de terrain, sans prétendre à une position basée sur une véritable enquête. La CFEJ va poursuivre au mieux et approfondir son analyse en se focalisant sur les mesures à prendre une fois la crise sanitaire surmontée.

La présente lettre est structurée autour de différents enjeux et défis qui sont ancrés dans les champs principaux de la mission de notre Commission.

1) Protection de l'enfance et de la jeunesse

Constats :

- Le confinement (même s'il n'est pas intégral) augmente le risque de violence domestique, y compris de maltraitance envers les enfants et les jeunes. Dans une situation ordinaire, ce sont les enfants en âge préscolaire qui sont les plus vulnérables. Dans la situation actuelle, les enfants en âge scolaire sont aussi privés du contact direct avec les professionnel-le-s (enseignant-e-s, éducatrice/-teur de la petite enfance ou de l'accueil extra-scolaire, animatrice/teur socioculturel-l-e, monitrice/teur de sport, etc.) auxquels ils pourraient faire appel en cas de problème.
- Bon nombre d'enfants et jeunes accueillis en institutions en raison d'un handicap ou de problèmes psychosociaux ont dû quitter ces institutions, avec certes un suivi et après une évaluation de la situation. Les parents risquent d'être très rapidement épuisés ou dépassés par les exigences de soins ou du suivi éducatif.

Pistes pour des mesures

- Faire largement connaître les services du 147, ligne téléphonique et mails/chat en ligne, de Pro Juventute (<https://www.147.ch/fr/>), et soutenir en priorité Pro Juventute pour renforcer au besoin ce service ;
- Encourager tous les cantons à mettre en place des hotlines destinées aux parents en difficultés éducatives; également tenir compte des familles issues de la migration récente qui doivent avoir accès à ces informations; développer les offres en ligne de soutien à la parentalité ;

- Renforcer et soutenir au besoin le service www.ciao.ch auquel, en Suisse romande, les jeunes peuvent s'adresser en ligne avec leurs questions et problèmes, également en lien avec l'épidémie du Covid-19 ; évaluer rapidement si des services analogues sont ou pourraient être proposés en Suisse alémanique et au Tessin, notamment avec les plateformes déjà actives en matière de prévention ou de promotion de la santé ;
- Promouvoir et soutenir les démarches de prises de contact, à distance mais proactives, avec les usagers par des services tels que les centres de puériculture, les services sociaux ou de médiation en milieu scolaire, l'animation socioculturelle, etc.
- Élargir l'accueil d'urgence mis en place dans les différents cantons, à l'école, en crèche et structure d'accueil pour les enfants dont les deux parents travaillent dans des secteurs clés pour lutter contre la pandémie, aux enfants en situation de précarité ou à risque d'être maltraités (violence active, mais aussi négligence), sur la base d'une pesée d'intérêts entre les impératifs sanitaires et sociaux où l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale;
- Pour les institutions accueillant des enfants et jeunes en situation de handicap ou avec des problèmes psychosociaux, mener une véritable pesée d'intérêts entre le risque sanitaire de maintenir ces structures ouvertes et le risque social en cas de fermeture ; en cas de fermeture, donner les moyens aux éducateurs de rester en contact régulier et de manière évolutive avec les enfants, les jeunes et leur famille ; prévoir des accueils d'urgence et du soutien pour les parents qui doivent s'occuper 24h sur 24 d'un enfant handicapé ; en cas de problèmes psychosociaux importants des parents, maintenir la possibilité de placer un enfant en institution ou à l'accueil d'urgence des écoles ou des structures d'accueil extrascolaires, même contre l'avis de ses parents.
- Garantir que les thérapies nécessaires (ergothérapie, psychomotricité, psychothérapie, etc.) dont les enfants bénéficiaient en institutions ou en ambulatoire puissent dans la mesure du possible se poursuivre à distance. Il faut aussi veiller à ce que ces nouvelles formes de travail à distance soient reconnues et leur coût pris en charge par l'assurance-invalidité ou l'assurance-maladie.

2) Enseignement obligatoire, post-obligatoire et formation professionnelle

Constats :

- La nécessité de mettre en place un enseignement à distance met les enseignant-e-s et autorités scolaires à rude contribution. Si certains cantons ont démarré dès le lundi 16 mars, d'autres cantons ont davantage tardé. Les moyens informatiques utilisés sont très divers, souvent mis en place dans l'urgence. Les enseignant-e-s sont très engagé-e-s, mais manquent souvent de compétences techniques et méthodologiques dans l'usage des diverses plateformes ou outils de connectivité à disposition ; certain-e-s s'épuisent en voulant assurer un soutien individualisé aux élèves les plus en difficulté ou les moins bien équipés. Le soutien d'élèves allophones constitue un défi particulier.
- Les autorités cantonales ont encouragé l'utilisation des moyens de communication interactifs entre enseignants et élèves, comme WhatsApp, SMS, appels téléphoniques, Skype, Zoom, etc. Dans l'urgence, les questions de sécurité informatique et de protection des données n'ont pas pu être évaluées.
- Les parents ne sont de loin pas tous équipés et préparés de manière égalitaire face à cette situation (appui à leurs enfants, équipement informatique à domicile, espace suffisant pour pouvoir étudier et travailler dans de bonnes conditions, etc.). Ces disparités auront un impact sur les conditions de vie et les efforts scolaires de leurs enfants à la maison.
- Les parents ne peuvent se substituer aux professionnel-le-s de l'enseignement, mais doivent néanmoins être en mesure d'assurer des conditions-cadres optimales afin que leurs enfants puissent réaliser les tâches assignées par les enseignant-e-s.
- Les acteurs de la formation et de la formation professionnelle sont très actifs et engagés pour clarifier les conditions de passage et d'examen en assurant une égalité de traitement entre tous les élèves. La CDIP vient d'adopter des principes et mesures communs pour que des solutions harmonisées au niveau national pour l'ensemble de la scolarité primaire et secondaire.

- La situation des apprenti-e-s, que cela soit dans des entreprises encore actives ou celles à l'arrêt, mérite une attention particulière, également sur le moyen terme, notamment le risque de rupture ou de résiliation du contrat d'apprentissage, par exemple à la suite de faillites d'entreprises.

Pistes pour des mesures

- Garantir une certaine harmonisation de la mise en œuvre de l'enseignement à distance et une égalité de traitement entre cantons ;
- Une fois la phase de mise en place en urgence terminée, veiller à mener des concertations pour harmoniser les objectifs pédagogiques à atteindre durant cette période d'enseignement en Suisse romande, en Suisse alémanique et au Tessin;
- Veiller à ce que tous les cantons clarifient le calendrier et les modalités des examens de fin d'année/d'études (CFC, brevets, maturité, collège) à tous les niveaux de la scolarité obligatoire et post-obligatoire, en assurant une égalité de traitement, et adaptent les exigences sur les compétences à acquérir d'ici la fin de l'année scolaire à cette situation exceptionnelle.
- Soutenir les enseignant-e-s à se familiariser avec les outils et les méthodes de l'enseignement à distance et, à moyen terme, assurer une formation continue; définir leur rôle par rapport aux élèves en difficulté scolaire ; renforcer la prévention du burnout ;
- Mettre en place des soutiens spécifiques pour les élèves en difficulté scolaire et maintenir au mieux les prestations de soutien aux élèves aux besoins éducatifs particuliers ; une fois la crise passée, offrir des soutiens pour le rattrapage ;
- Si l'enseignement à distance devait perdurer, mettre à disposition un service de prêt de matériel informatique pour les familles qui n'en disposent pas ;
- Soutien aux parents d'élèves présentant des pathologies ou des handicaps, pendant et au-delà de la crise sanitaire.
- Inviter tous les employeurs à tenir compte de la double charge des parents pour éviter des burnouts pendant ou peu après la crise ; le homeoffice ne résout pas tout ; il faut aussi un aménagement des horaires ou une réduction de la charge de travail ;
- Analyser la situation des apprenti-e-s, les risques sanitaires encourus, les risques de rupture d'apprentissage, notamment en cas de faillite de l'entreprise formatrice et les solutions possibles pour garantir la poursuite de la formation ;
- Tenir compte des étudiants mobilisés pour effectuer du service dans le cadre de l'armée, de la protection civile ou du service civil et qui sont dans l'impossibilité de suivre leur cours en ligne quand ceux-ci ne sont pas enregistrés ; veiller à mettre durablement en ligne ces cours pour permettre un rattrapage ultérieur ;
- À moyen terme, standardiser les matériels, méthodologies et programmes d'enseignement digitaux à l'échelle cantonale, pérenniser leur financement ; recourir dans la mesure du possible à des entreprises locales ayant l'expertise dans l'installation et le service après-vente des matériels et outils de communication interactive digitaux utilisés pour l'enseignement à distance.
- Afin de prévenir le stockage, le traitement ou l'utilisation abusifs des données, favoriser l'hébergement et l'acheminement de données internet par des serveurs ou prestataires de services digitaux locaux et certifiés.

3) Activités de jeunesse extrascolaires et information des enfants et des jeunes

Constats :

- Les activités extrascolaires, que cela soit dans le cadre d'une association de jeunesse, dans un centre de loisirs, dans un conseil de jeunes, dans un club de sport, une association culturelle ou sous forme de cours ou de sociétés de musique, jouent un rôle important dans le quotidien de nombreux enfants et jeunes, contribuent à un développement psychique et physique équilibré; ces multiples activités ont cessé brusquement.
- Quelques rares activités ont pu reprendre à distance (par ex. cours de musique ou de danse, appel à projets créatifs, festival de films en ligne) ; et de nombreuses initiatives fleurissent : animation socioculturelle sous forme de chats en ligne, site web informant sur les activités à faire à la maison avec des enfants ; les multiples vidéos circulant sur les médias sociaux témoignent d'une

créativité stimulée par la situation de crise. Mais les contacts personnels et le vécu de groupe ne peuvent pas être remplacés. Cette perte est particulièrement délicate pour des jeunes en situation de vulnérabilités ou peu intégrés.

- De nombreux jeunes sont très actifs, notamment en lançant des actions de solidarité, ou en s'adaptant avec motivation et flexibilité à la situation.

Pistes pour des mesures

- Maintenir autant que possible le lien avec le public cible via des initiatives en lignes, sur les médias sociaux et au travers des médias traditionnels ; à plus long terme, évaluer les initiatives en ligne et voir lesquelles pourraient enrichir la palette des activités de jeunesse extrascolaires.
- Soutenir des initiatives, comme par exemple le Répertoire d'activités à la maison (<https://ram.gla-jvd.ch/>) mis sur pied par le Service de protection de la jeunesse, Pro Familia et le Groupe de liaisons des activités de jeunesse du canton de Vaud;
- Assurer la pérennité des structures associatives dépendant de subventions de la Confédération, des cantons ou des communes ou de recettes liées à des activités ; tenir compte de la situation particulière de la crise du Covid-19 dans le calcul des subventions (par ex. au niveau de la Confédération, encourager les soutiens financiers octroyés selon la LEEJ et Jeunesse et Sport) ;
- Les associations à but non lucratif actives dans le domaine de la mobilité et des échanges des jeunes se trouvent dans une situation financière particulièrement difficile, car elles ont dû brutalement interrompre leurs activités et même assumer des frais de rapatriement ; la nécessité d'une aide financière d'urgence est à évaluer rapidement pour garantir la survie de ces organisations ;
- Veiller à une communication et à un accès des enfants et des jeunes à une information sur cette crise sanitaire et sa gestion par les autorités, à la fois adaptés à l'âge des enfants et visant à diminuer le stress provoqué par un quotidien fortement bouleversé ;
- Reconnaître publiquement les efforts d'adaptation et la solidarité au quotidien dont les enfants et les jeunes font preuve.

4) Soutenir les enfants, les jeunes et leurs personnes de référence sur le long terme et favoriser la participation des jeunes générations

À l'issue de la crise sanitaire, il conviendra d'examiner ses impacts sur le moyen et long terme pour pérenniser le soutien aux enfants, aux jeunes et à leurs personnes de référence, notamment dans le cadre de politiques de l'enfance et de la jeunesse fortes et durables.

Craintes:

- La crise sanitaire se couplant d'une crise sociale et économique, il faut s'attendre à une baisse des recettes fiscales des collectivités publiques dont les dépenses ont augmenté durant la crise. Cette situation risque de mettre le financement des prestations sociales et éducatives sous pression.
- Par ailleurs, on peut craindre une nette péjoration des conditions de vie de certaines familles, notamment celles déjà fragilisées ou en situation de précarité avant la crise.
- Les élèves auront des retards scolaires à combler.
- La santé psychique de bon nombre d'enfants et de jeunes, mais aussi de leurs personnes de référence (parents, enseignant-e-s, éducatrices/teurs, travailleuses/eurs sociales/-aux), aura été mise à rude épreuve.
- Si la situation perdure, la sédentarité accrue aura aussi des conséquences sur la santé physique (surpoids, myopie et autres maladies non transmissibles).

Demandes :

- Maintenir, voire augmenter les aides pour les familles précarisées et dont les difficultés ont augmenté suite à la crise sanitaire; examiner la mise en place d'un Fonds d'aide aux familles touchées par la crise sanitaire et/ou soutien à plus long terme par des prestations complémentaires pour les familles à bas revenu;

- Doter de ressources suffisantes les services d'aide à l'enfance et à la jeunesse afin d'évaluer les situations et mettre en place les soutiens nécessaires ;
- Organiser un soutien pédagogique accru pour les élèves en difficulté, et proposer des offres de rattrapage suffisamment denses et durables ;
- Proposer une offre de soutien post-crise pour les enfants et les jeunes qui en auraient besoin pour les aider à intégrer psychiquement le vécu ;
- Développer et renforcer la prévention (par ex. contre le tabagisme, contre le suicide, contre le surpoids) ainsi que la promotion de la santé des enfants et des jeunes ;
- Valoriser les élans de solidarité et de créativité qui se sont manifestés durant la crise et promouvoir la participation des enfants et des jeunes.

Si la crise du Coronavirus-19 demande à toute la société une forte solidarité avec les personnes âgées et/ou vulnérables, il est important que d'ores et déjà, mais aussi après la fin de la crise sanitaire, l'on fasse preuve de solidarité avec les enfants et les jeunes et leurs personnes de référence qui en ont souffert. Cette solidarité est fondamentale pour que le « contrat » entre générations fonctionne au profit de la cohésion sociale et de la prospérité ; la Suisse a besoin d'enfants et de jeunes en pleine forme !

Par ailleurs, fidèle à son principe cardinal selon lequel les enfants et les jeunes ont leur mot à dire, la CFEJ recommande vivement de garder des espaces, virtuels à court terme, pour que les enfants et les jeunes puissent s'exprimer et participer au débat collectif sur cette crise, ses impacts, mais aussi les opportunités en matière de développement durable ou d'innovation.

Des jeunes et des associations des jeunesses dans tous les cantons ont entrepris dès le début de l'état de situation exceptionnelle des initiatives de solidarité pour aider et soutenir les personnes âgées et les personnes et familles dans le besoin face à la pandémie, ainsi que les structures sanitaires et hospitalières – à titre bénévole et spontanément – afin de répondre aux besoins urgents de la population dans son ensemble. Ces démarches démontrent la nécessité de continuer à encourager – en octroyant les ressources adéquates - la participation des enfants et des jeunes à la vie publique et politique.

Nous vous remercions pour l'attention portée à ce tour d'horizon de la CFEJ. Il s'agit d'un instantané réuni fin mars 2020. La Commission va attentivement suivre la crise du Covid-19 et tentera d'affiner et d'approfondir son analyse pour défendre au mieux les droits et la perspective des enfants et des jeunes.

En vous souhaitant endurance et perspicacité pour la gestion de cette crise hors norme, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, nos salutations respectueuses.

Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse CFEJ



Sami Kanaan
Président



Marion Nolde
Co-responsable du secrétariat

Copie par e-mail aux président-e-s et secrétariats généraux de:

- la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales
- la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
- l'Union des villes suisses
- l'Association des Communes Suisses